

# JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## Associations et fondations d'entreprise

DIRECTION DE L'INFORMATION  
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE  
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15



[www.journal-officiel.gouv.fr](http://www.journal-officiel.gouv.fr)

### Associations

### Fondations d'entreprise

### Associations syndicales de propriétaires

### Fonds de dotation

### Fondations partenariales

## Annonce n° 2002

### 13 - Bouches-du-Rhône

## ASSOCIATIONS SYNDICALES DE PROPRIÉTAIRES

### Créations

Déclaration à la sous-préfecture d'Arles

#### **ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE LA CHEVALIÈRE 2 POMPE DE RELEVAGE ET EAU**

*Objet* : garde, gestion, entretien, éventuellement propriété des installations, équipements, ouvrages et biens mobiliers et immobiliers d'intérêt collectif de l'ensemble immobilier, en particulier de ceux-ci-après désignés ; gestion de la pompe de relevage et de ses réseaux ; gestion de l'alimentation en eau potable ; gestion des boîtes aux lettres ; leur amélioration et la création de tous nouveaux équipements et aménagements d'intérêts collectif, par l'acquisition ou la location de tout ouvrage ou par l'exécution de tous travaux, dans le périmètre définit statutairement, ou, par exception, à l'extérieur de celui-ci, s'il y avait lieu ; le cas échéant, la cession à titre gratuit ou onéreux, à la commune ou à tout autre établissement du patrimoine de l'ASL ou de partie de ce patrimoine ; fixation du montant de la contribution des membres aux dépenses, répartition des dépenses entre les membres de l'ASL, ainsi que le recouvrement et le paiement de ces dépenses ; représentation des intérêts collectifs des propriétaires concernant l'usage et la valeur de leurs biens immobiliers ; police des biens communs et équipements collectifs, établissement de tous cahier des charges et règlements intérieurs pour la gestion de ces bien et équipements, leurs modification et suppression ; d'une manière générale, toutes opérations financières, mobilières et immobilières, concourant aux objets ci-dessus définis notamment la réception de toutes subventions et la conclusion de tous emprunts ; biens communs ou équipements collectifs : pompes de relevage et réseaux, compteurs d'eau privatifs, boîtes aux lettres privatives ; la prise en charge des installations, équipements et autres locaux techniques interviendra dès que les travaux seront achevés et réceptionnés

*Siège social* : 275, chemin de la Chevalière, 13090 Aix-en-Provence

*Date de délivrance du récépissé* : 22 mars 2019